

point pour verser un jour plus abondant sur cette démonstration. Tous les phénomènes dont on avait fait si grand bruit, et qui depuis près d'un siècle semblaient un permanent défi jeté à la science, se sont réduits à des cas d'anesthésie ou de suspension de la sensibilité comme on en procure par le chloroforme ou l'éther, et des cas d'hypéresthésie, c'est-à-dire de surexcitation momentanée de certaines de nos fonctions organiques ou de nos facultés telles que l'imagination et la mémoire. La science a recueilli une plus grande moisson de faits curieux et étendu son domaine. Le merveilleux s'est dissipé pour faire place à l'exacte application des lois du système nerveux.

Ce qu'il faut remarquer à cet égard et ce qui est d'un bon présage pour que la contrebande sur la frontière du surnaturel soit incessamment réprimée, c'est le rôle des académies et des sociétés savantes. Ces corps, qui partout en France activent et centralisent les travaux dans les sphères de la science et de l'art, se saisissent de plus en plus d'une juridiction dont il est aisé d'apprécier les avantages. A leur barre comparaissent les suspects et le surnaturel est bien forcé d'y venir rendre ses comptes devant de véritables juges. C'est ce qui est arrivé au magnétisme depuis Mesmer. On sait le fameux rapport de Bailly qui, au nom d'une commission prise dans l'Académie des sciences et la Faculté de médecine en 1784, a condamné la supposition d'un fluide magnétique. A la même époque, l'Académie de Lyon, suivant M. Dumas, son historien, s'élevait contre les jongleries du mesmérisme (1). Dans ces derniers temps, l'Académie des sciences a maintes fois nommé des commissions pour vérifier les faits extraordinaires en apparence qui lui étaient

(1) Dumas, *Histoire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, t. 1, p. 178.